

## Valeur maximale de surtravail en RD. Congo

BAISOMBI BWANYE Eugène<sup>1</sup>, LILEMBAMYFATHER<sup>2</sup> et MOSONGO BOFANDO Charles<sup>3</sup>

---

### RESUME

La valeur maximale de surtravail dans le système d'exploitation au travail est l'œuvre de plusieurs penseurs nous touchons Karl Marx dans ces différentes œuvres.

L'exploitation, surexploitation, travail, surtravail, méritent ainsi l'exo sur travail, l'exo sur exploitation pour observer la dignité humaine. Ces différents concepts lieu à cette recherche sont des inspirations philosophiques que nous y pensons, réfléchir voire méditer pour mettre fin au chômage et à la pauvreté.

Ainsi donc, dans une nation comme la nôtre, le surtravail est d'un grand porté pour gagner la surproduction de marchandise cela par la conquête du pouvoir de l'Etat.

Le travail est une valeur incontournable que nous constatons sa disparition au sein de nos entreprises (sociétés de transformation).

Etant une force, l'Etat qui est habilité d'organiser le travail devrait assumer ses responsabilités dans toutes ces formes pour ainsi maximiser les recettes. Cet Etat doit légiférer les règles ou les lois pour tenir à un bon travail ; ces règles ou lois sont considérées comme des BALISEURS du travail.

### SUMMARY

The maximal value of under work in the operating system to work is the work of several thinkers us touch Karl Marx in his different works.

The exploitation, under exploitation, work, under work, deserves the exo thus on work, the exo on exploitation to observe the human dignity. This different concepts place to this research is the philosophical inspirations that we think of it, to think to meditate or even to put an end out of work and to poverty.

So therefore, in a nation as ours, the under work is of a big carried to win the overproduction of goods it by the conquest of the power of the state.

Work is an inescapable value that we note his/her/its disappearance within our enterprises (societies of transformation).

Being a strength, the states that is authorized work should assume its responsibilities in all these shapes for so to maximize the returns. This State must legislate the rules or the laws to hold to a good work; these rules or laws are considered like BALISEURS of work.

---

<sup>1</sup> Enseignant et Chercheur à l'Université Libre de Kisangani et l'Université de TSHOPO

<sup>2</sup> Assistant à l'Université de TSHOPO

<sup>3</sup> Assistant à l'Université de TSHOPO

## I. INTRODUCTION

D'une façon panoramique, notre étude sur la valeur maximale de surtravail en RDC, est une lampe-témoin ou BALISEUR qui doit éclairer sur l'ensemble du pays dans le domaine du travail. Cette lampe-témoin ou BALISEUR est ou tente d'être immergé par le pouvoir politique et politique d'emploi de législateur congolais.

Etant une lumière du monde, la philosophie scripte cette valeur pour mettre à la portée des êtres humains, afin que ces derniers resplendissent et vivent heureux dans toutes ces formes.

Ainsi, les ouvriers, les bourgeois sont balisés par ces lois du travail.

## II. DEVELOPPEMENT

### II.1. La conception du travail selon Karl MARX

Les hommes s'organisent en société pour pouvoir répondre à leurs besoins vitaux. En effet, la société est d'abord une communauté d'êtres vivants, ayant des besoins à satisfaire, et elle ne se perpétuera que si les conditions de renouvellement des générations sont assurées. De ce point de vue, la question de l'organisation de surtravail occupe une place majeure dans sa philosophie. Quelles sont les conditions qui permettront celui-ci d'être plus efficace ?

#### II.1.1. Comment s'organiser face à la diversité des surtravaux à accomplir

Nos prédécesseurs, à l'occurrence Platon, dans la République, s'interroge sur la meilleure organisation du travail au sein de la société. Se nourrir, se loger, se vêtir sont, selon lui, les trois besoins élémentaires de tout homme que nous suggérons aujourd'hui aux travailleurs. S'agit-il que chaque individu subvienne lui-même à ces trois besoins ou bien vaut-il mieux que les différentes tâches soient réparties entre les membres de sa communauté.

#### II.1.2. Il s'agit de répartir les surtravaux entre les citoyens qui font le ménage

Il est difficile sur un plan pratique qu'un même individu se fasse tour à tour agriculteur, maçon et couturier. Il est plus simple que chacun se consacre à une activité déterminée de façon exclusive. De cette façon, il pourra choisir le surtravail pour lequel il présente le plus de qualités et d'intérêt. C'est ce partage des tâches productives entre des groupes d'individus spécialisés qu'on appelle la division sociale du travail.

#### II.1.3. Division de surtravail permet une plus grande efficacité

En outre, la division de surtravail favorise l'amélioration des produits. Nous estimons qu'ils «seront plus beaux, plus nombreux et plus aisément obtenus». En effet, le travailleur affine son savoir-faire en se spécialisant et il ne perd plus de temps

en passant d'une activité à l'autre. "On produit toutes choses en grand nombre, mieux et plus facilement, lorsque chacun, selon ses aptitudes et dans le temps convenable, se livre à un seul travail, étant dispensé de tous les autres", écrit-il.

S'il en est ainsi, un homme s'adjoignant un autre en raison du besoin qu'il a d'une chose, un second en raison du besoin d'une autre ; une telle multiplicité de besoins amenant à s'assembler sur un même lieu d'habitation une telle multiplicité d'hommes qui vivent en communauté et entraide, c'est pour cette façon d'habiter ensemble que nous avons institué le nom de société de philosophie pour un surtravail.

Notre vision se marie avec celle de MARX qui voit dans la division de surtravail la condition de certaines formes de communauté. D'abord dans la famille, qui lie un homme et une femme, un maître et un esclave, les parents et les enfants. L'esclave est chargé, par son travail, d'assurer la subsistance du reste de la famille. En obéissant à son maître dont le rôle est de le diriger pour le bien de la famille, il lui permet en retour de se libérer des nécessités vitales, voire de la tâche de commander.

Ce n'est pas du bon vouloir du boucher, du domestique ou du paysan que nous attendons notre repas de midi, mais de leur obéissance à leur intérêt personnel : nous ne faisons pas appel à leur amour du prochain mais à leur égoïsme, et ne parlons plus de nos besoins, mais toujours des autres. C'est pourquoi Adam SMITH, dans ses études, recherchait la nature et les causes de la richesse des nations.

Par ce terme, MARX désigne le travailleur qui ne possède que lui-même et qui pour vivre, doit échanger sa capacité de travail contre des biens pour subvenir à ses besoins. MARX le nomme le prolétaire. On peut faire abstraction ici du détour monétaire même si la question de la valeur de la monnaie n'est pas sans incidence sur celle du salaire. Or, seul celui qui possède des biens de production peut acheter la force de travail. MARX le nomme le bourgeois, Karl MARX les nomme les décideurs ; en RDC, ce sont les autorités du Gouvernement qui exploite les différentes couches de la population.

Cet échange est loin d'être égal. En effet, une fois achetée, la force de travail produit. La valeur de ce qu'elle produit doit dépasser la valeur de ce qu'elle reçoit pour sa subsistance : c'est ce que Marx nomme la « plus-value » et que l'on désigne de nos jours sous le terme pudique de productivité du travail. Le profit n'est rien de plus que l'écart entre le salaire et la valeur produite et réalisée sur le marché. En RDC, le panier du ménage est en sérieux problème, ce qui entraîne la foudre dans les ménages congolais et différents foyers : Chômage, le retard de paiement de salaire 60 à 70 jours, licenciement abusif y compris fermeture des entreprises de la transformation.

Il y a donc une spécificité de surtravail à l'ère bourgeoise. Le travail n'a pas toujours été une marchandise. Le travail n'a pas toujours été du travail salarié, c'est-à-dire du travail libre. Nous pensons que l'esclave ne vend pas son travail au maître, non plus que le bœuf ses services au paysan. L'esclave est vendu une fois pour toutes, et son travail est compris dans le marché. C'est une marchandise que le propriétaire peut un jour remettre entre d'autres mains. Il est marchandise ; mais le travail n'est point sa marchandise. Le serf ne vend qu'une partie de son travail. Loin de recevoir un salaire du propriétaire de la terre, c'est à lui de fournir une redevance. Le serf appartient à la terre et il rapporte des fruits au maître. En effet, nous estimons que le travailleur libre, en revanche, se vend lui-même, et se vend au détail. Il met aux enchères sa vie, c'est-à-dire une journée que rien ne distingue d'une autre.

Si l'accumulation, le progrès de la richesse sur la base capitaliste, produit donc nécessairement une surpopulation ouvrière, celle-ci devient à son tour le levier le plus puissant de l'accumulation, une condition d'existence de la production capitaliste dans son état de développement intégral. Elle forme une armée de réserve industrielle qui appartient au capital d'une manière aussi absolue comme s'il l'avait élevée et disciplinée à ses propres frais. Elle fournit à ses besoins de valorisation flottants, et, indépendamment de l'accroissement naturel des ouvriers, la matière humaine toujours exploitable et toujours disponible mais la RDC fait qu'importer les différents produits, d'où la chute de matières premières au marché mondiale alors que la valeur d'une nation dépend de son exportation.

L'expansion de la production par des mouvements saccadés est la cause première de sa contraction subite ; celle-ci, il est vrai, provoque à son tour celle-là, mais l'expansion exorbitante de la production, qui forme le point de départ serait-elle possible sans une armée de réserve aux ordres du capital, sans un surcroît de travailleurs indépendant de l'accroissement naturel de la population. Ce surcroît s'obtient à l'aide d'un procédé bien simple et qui, tous les jours, jette des ouvriers sur le pavé, à savoir l'application de méthodes qui, rendant surtravail plus productif, en diminuent la demande. La conversion, toujours renouvelée, d'une partie de la classe ouvrière en autant de bras à demi occupés ou tout à fait désœuvrés imprime donc au mouvement de l'industrie moderne.

Nous constatons que les variations du taux général des salaires ne répondent pas à celles du chiffre absolu des ouvriers ; la proportion différente suivant laquelle la classe ouvrière se décompose en armée active et en armée de réserve, l'augmentation ou la diminution de la surproduction relative, le degré auquel elle se trouve tantôt engagée, tantôt dégagée. En un mot, ses mouvements d'expansion et de contraction alternatifs correspondant à nos différentes recherches ne se marient pas avec la réalité actuelle du travail. C'est pourquoi MARX, dans le capital trouve une accumulation du capital dans leur revenu. Ce qui exprime la loi générale de

l'accumulation capitaliste, la production croissante d'une surproduction relève d'une sorte de réserve industrielle.

Notre conception concerne le surtravail reposé sur le rôle que l'État devait jouer sur le travail. Nous espérons que l'une des solutions.

Consiste à le concevoir comme la condition de l'exploitation du travail, ce qui a été une des thèses soutenue par BAISOMBI dans l'idéologie africaine. Pouvoir séparé, que l'Etat subventionne les entreprises restantes pour son expansion et celui-ci exprime les intérêts de la classe des possédants dans toute l'histoire. Les différentes cités sont l'enjeu de luttes qui, en fin de compte, sont l'expression d'intérêts économiques. Et les philosophes, comme Aristote, exprimait le point de vue des classes dominantes.

Raison pour laquelle MARX prédisait qu'avec la disparition de l'économie de marché, rendue possible par la conquête du pouvoir par les travailleurs dépossédés, l'État disparaîtrait. Dès lors, nous constatons que c'est une société sans la force de l'Etat qui est habilitée d'organiser le travail. En un sens, nous partageons la thèse des libéraux ou des anarchistes comme Bakounine ou le prince russe Kropotkine, selon laquelle l'État devait disparaître. Or, organiser la production, mais également légiférer, régler les différends, ... sont les tâches que l'Etat devrait assumer. C'est pourquoi certaines idées maîtresses allaient se faire vouloir<sup>4</sup>. Ce qui entraîne une problématique liée à la praxis du travail en RD Congo.

## **II.2. Problématique du Surtravail et énonciation de la loi évolutive du système capitaliste**

Le déclenchement de l'évolution du système capitaliste s'énonce sous un bon nombre de la loi. La description de cette suppression normative ne se diffère pas de la description des autres entreprises, mais une certaine démarcation se fait sentir au niveau de la production à cause des concepts clés tels que : « plus-value » pour le capitaliste c'est sont les heures supplémentaires pour les entreprises nationales. Ces différentes lois se présentent de la manière suivante :

### **II.2.1. 1<sup>ère</sup> Loi : La loi de baisse tendancielle du taux de profit**

Dans cette première loi, l'objectivité à signer est l'application exacte de la plus-value. Celle-ci est déterminée par l'exploitation de la force de travail. Cette exploitation est vue de la journée de travail normal à une marge des heures imprévues de l'ouvrier par le coût de subsistance. On peut faire varier l'intensité du travail jusqu'à un certain point accroissant. La plus-value fait une certaine relativité, une sorte de rendement décroissant. Cette loi s'exprime par la croissance progressive du

---

<sup>4</sup> MARX, K., *Capital critique de l'économie politique*, Paris, P.U.F, 1972. p. 217.

capital constant par % au capital variable, cela doit avoir nécessairement une chute graduelle du taux de profit général.

### **II.2.2. 2<sup>ème</sup> Loi : La loi de prolétarisation croissante**

Il résulte de cette deuxième loi, une certaine mécanisation d'accumulation de recette pour accroître le taux de profit des ouvriers.

La loi de prolétarisation croissante employée dans la société capitaliste vise l'exploitation de force de travail de chaque ouvrier et la surpopulation relative. Elle résulte également le mouvement global des capitaux au détriment de prolétaire qui tente de se démener pour la vie.

### **II.2.3. 3<sup>ème</sup> Loi : Loi de développement, les crises du capitalisme**

Aucun développement peut se faire sans connaître de problèmes ou de ruptures, c'est ainsi que la crise dans la loi du développement des capitalistes est vue comme un système quasi mécanique du développement. Dans cette loi, la diminution des ouvriers, la présence de chômage chez le capitaliste marque une crise dans laquelle on ne pouvait plus reformuler la loi du développement et leur déroulement à l'époque, cette loi regorge toutes les tendances au dépérissement du capitalisme.

C'est ainsi qu'en dehors de l'intervention du prolétaire au système capitaliste, la crise se fera sentir. Cette crise se remarque dans le processus de la production. L'exploitation de prolétaire dans le système capitaliste est un mécanisme d'accroître la production. Son contraire est le véritable forme révolutionnaire.

Signalons que les systèmes du capitalisme que pensait Karl MARX avait connu quelques crises dans sa vie qui fut un moment import. Qu'il faut soulever en XIX<sup>e</sup> siècle (vers les années : 1827-1839 ; 1846-1847 ; 1854-1857). Mais les plus fatales sont celles de 1847 et 1853.

Il est plausible et admissible d'en connaître que la crise fait partir des caractéristiques du fonctionnement du capitalisme : « les conditions bourgeoises de la propriété, la société bourgeoise moderne qui fait éclore comme par enchantement la crise engendre la crise »<sup>5</sup>

Devant cette situation précaire que traverse le capitaliste dans le processus cumulatif et défini, il y a possibilité de se demander comment la bourgeoisie vient-elle à bout de crise ? En prenant la crise des crises plus générale et plus formidable et d'en revoir comment diminue le moyen de prévenir la crise. En RDC, cette crise avait frappé vers les années 1960, 1999 et 2008 où le pays était en difficulté sur le plan économique et politique.

---

<sup>5</sup>Jean-Yves CALVEZ, *La pensée de Karl Marx*, Ed. du seuil, Paris, Armand Colin. 1957. p. 452.



### II.3. La valeur observatrice du quantum

Sur une vaste échelle de la production économique du travail, la valeur du quantum est observée selon sa valeur d'usage.

En effet, le même raisonnement s'en suit pour observer une grande possibilité de productions pendant les heures normales ou les heures supplémentaires du travail. Dans cette condition productive, la valeur de l'économie en visage souvent la quantité de produit fournit sur le marché ; à ce stade, le capitaliste ne considère pas la valeur d'échange. La quantité de travail que peut observer dans un récolte de maïs, de filature, d'haricot, du riz, de pomme de terre, de choux, de canne à sucre, arachide, voire la transcription des points dans la grille de points par les enseignants ne dépendent pas de sa valeur, mais de sa qualité et quantité pour un certain degré de la production du travail, doit exiger un certain niveau donné du développement effectué par la technologie (NTIC).

Pour observer les quantités (quantum) de la production, le capitaliste doit utiliser l'aide des machines qui fourniront des matières ; au lieu d'employer plusieurs machines, le capitaliste met à la disposition des ouvriers,

une machine et il doit exiger à ces derniers de produire des tonnes et des tonnes de marchandises. Cette exploitation illégale n'en profite pas au développement physique de l'ouvrier plutôt à sa destruction.

C'est pourquoi, à un certain niveau du développement technique, le capitaliste observe objectivement la valeur d'usage de la machine. L'accroissement de profit doit être bénéfique en appliquant l'outillage et la matière produite qui sont devenus un meilleur marché. Le résultat de l'accroissement de la dite productivité du travail fait observer le quantum à une valeur d'usage, la construction de machines dans la culture du coton, de chaud, de canne à sucre, d'haricot, ... matérialise et approprie la quantité donné sur le travail. Cela permet au capitaliste un investissement dans les conditions de travail. Certes, les dépenses requises lors de la production s'approprie cette quantité déterminante de sur travail.<sup>6</sup>

En revanche, le producteur (l'ouvrier) est réservé au déchet, ayant perdu une quantité moyenne nécessaire de son activité. Il reconnaît une diminution des frais de la portion du capital comme un capital constant, mais l'inconscience du capitaliste se manifeste par le capital variable et une augmentation proportionnelle fait marquer par le taux de profit.

Le taux de la plus-value de profit s'augmente que par une réduction de la valeur du capital constant, le capitaliste triche les heures, l'énergie, voire l'argent de l'ouvrier requis par la production de marchandise. Le travail observé, les énergies,

---

<sup>6</sup> MARX, K., *op cit*, p. 99.

perdues par ce dernier n'est pas prise en considération, d'où l'homme perd sa valeur, sa dignité dans le travail<sup>7</sup>. Ce qui témoigne les valeurs des anti-capitalistes.

### II.3.1. Contexte philosophique de surtravail et le procès anticapitalistes

Selon les adversaires contemporains de l'entreprise privée, celle-ci est l'expression de la cupidité humaine. Puisqu'il s'agit d'un système de concurrence, il est aussi basé sur l'agression et l'envie. Il est inefficace en ce que les richesses naturelles du monde sont partagées en faveur des plus forts, des plus rusés, ou de ceux qui ont le moins de scrupules, sans tenir compte des autres avantages que représenterait une gestion unie des sources. Il est aussi inéquitable en ce que les revenus produits par de telles richesses passent aux mains de ceux qui font preuve de la plus grande ingéniosité pour les obtenir au lieu de ceux qui en ont le plus besoin.

L'homme est un être spirituel et le matérialisme non racheté n'est pas sa vocation propre. Son objectif doit se fixer sur des sujets plus élevés et plus importants que l'acquisition des richesses naturelles.

Les critiques acerbes formulées contre le système capitaliste ont fusé de partout. Car " le système qui, en moins de trente ans, avait ainsi provoqué deux conflits mondiaux apparaissait définitivement condamné en Europe et ailleurs.

Par ailleurs, "à la suite des conquêtes de l'armée rouge, toute l'Europe Orientale était entrée dans la zone du socialisme soviétique". Et Schumpeter, dans son ouvrage intitulé *Capitalisme, socialisme et démocratie*, se proposait de démontrer qu'il était condamné par ses succès mêmes, lesquels avaient créé les conditions d'avènement aux socialismes, son " héritier présomptif". A cet effet, Karl Max est placé à l'avant-garde du combat mené contre le capitalisme. Le détonateur en est le Capital.

Selon Karl MARX, "la propriété telle qu'elle est organisée est indéfendable. Le régime Capitaliste concentre toutes les richesses dans quelques familles alors que c'est à la collectivité, groupant et organisant les travailleurs que revient de droit la propriété des moyens de travail et de production, seules sources de richesse. MARX tend ainsi à l'instauration d'une société sans classe, sur la base de l'égalité".

Que dire, par ailleurs, de la naissance de l'idéologie radicale et anarchique. A ce propos, nous pensons que "les faits sociaux remontent assez loin dans le passé ; ils se sont peut-être matérialisés pour la première fois au cours des événements de 1968 à Paris et dans la vague de turbulence qui a traversé les Universités du monde. Les conséquences qui en ont découlé sont bien connues. On en vint donc à la culture hippy, avec leurs expériences dans le domaine des stimulants

---

<sup>7</sup> Jean-Yves CALVEZ., *La pensée de Karl Marx*, Ed. du Seuil, Paris, 1957, p. 258.



psychédéliques et de la vie communautaire, à la profession d'anarchie en philosophie et au rejet de la société organisée et à l'infiltration dans les syndicats d'une idéologie radicale et anarchique. Dans l'enseignement, par exemple, 'une minorité de professeurs, de plus en plus nombreux dans la plupart des pays, était prête à inculquer aux étudiants les préceptes de la rupture brutale et de la lutte contre la bourgeoisie'. Cette pénombre de pensées, modifiées mais toujours radicales a opposé une objection aux propositions fondamentales de la 'propriété' et 'de l'entreprise'.

Cela a influencé sur les syndicalistes en leur insufflant un esprit plus militant qu'il n'était habituel depuis de nombreuses décennies. S'étant mis à la remarque des syndicalistes, les travailleurs ont ainsi, par exemple, remis en cause les droits et les objectifs du patron, les mérites de la forme de l'organisation industrielle, la légitimité des capitaux extérieurs et la nécessité de leur rémunération. Ce qui donne une vision scientifique du surtravail<sup>8</sup>.

### II.3.2. La conception marxienne du travail comme acte moral

Il est rationnellement juste que Marx conçoive le travail comme le respect de la personne humaine, comme un être doué de la raison. Le travail se fonde sur l'éminente dignité de la personne humaine. Tout en se réservant et fixant cette obligation au centre de sa réflexion morale comme l'idée de la personne raisonnable. Dans cette conception, Marx pense que le travail est un sujet de droit qui permet de mieux définir l'avenir de chacun. De cette perspective morale, la nuance qui existe entre les choses et les personnes, pense Marx, est l'élaboration de fondement et le soubassement d'une théorie du travail. Les choses ne peuvent jamais se conformer aux humains. De ce fait, être juste, c'est respecter l'éminente dignité des personnes par le travail. Cette logique nous exhorte au respect, à la liberté, à l'unité, et à la responsabilité humaine.

C'est dans cette visée que la conception Marxiste du travail se vaut à l'égalité survivre. Néanmoins, pour PROUDHON, cette analyse place le travail dans le droit de l'homme. Celui-ci perçoit la dignité de la personne en lui comme en son semblable s'il gagne sa vie par le travail. Il résulte de cette saisie de l'éminente dignité de tous les hommes indépendamment des qualités individuelles de chacun. C'est ainsi que tout être humain possède une liberté dignité par le choix de son travail. Il n'est rien d'autre que la saisie d'un rapport d'égalité résultant de l'identité de la raison chez les hommes de cultures. D'où la conception du travail comme une grande valeur, une idée, un modèle à suivre et un idéal devant régler nos différents droits et devoirs dans un cadre purement philosophique « Théorie idéaliste » dont vise le marxisme.

Dans la critique matérialiste, MARX voit en travail un produit des rapports de classes sociales, qui vise une superstructure résultant une certaine

---

<sup>8</sup> SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Bordas, 1942, p.136.

répartition des intérêts économiques et des relations de production. Dans cet ordre d'idée, Marx exprime l'idée d'un travail de classe sociale pour répartir à chacun son droit et devoir, ce qu'il doit faire ou pas. Pour lui, le travail exprime l'ensemble des idées et des croyances de différentes classes sociales qui possèdent le pouvoir économique et politique d'un groupe qui domine. Par conséquent, travail égale un principe d'ordre, une idée d'égalité et l'éminente dignité de la personne humaine.

Comme concept, le travail désigne le respect strict des droits en général. Sa grande valeur est d'instituer entre les hommes l'égalité véritable et anonyme qui ne tient compte ni de la situation sociale ni de la personnalité des individus. Dans cette perspective, l'idée du travail revêt ou représente l'égalité virtuelle des êtres humains qui n'a pu se dégager que progressivement, essentiellement grâce au christianisme. « L'homme mangera à la sueur de son front » Ainsi aborder le travail dans ce sens, c'est impliquer sa moralité, c'est-à-dire concevoir le principe d'ordre, du devoir, de la sincérité, de l'ouverture et de l'égalité absolue des humains de toutes les catégories ou couches sociales.

Selon la conception Platonicienne, le travail révèle le principe d'ordre. Dans la cité juste dont revêt Platon (République) le travail est régi par le principe d'un ordre harmonieux des humains. Chaque classe sociale y exécute sa fonction propre déterminée par la République. C'est cette organisation harmonieuse de la société que caractérise le travail. Dans cette condition, le travail triomphe et ordonne la nation, équilibre la situation politique souligne-t-il. Il représente souvent des effets de contrainte pure et simple. D'où le principe nul n'est juste par choix, bien par contrainte. Platon envisage l'idée du travail pour une parfaite harmonie de la République ou d'une cité et non pas encore celle d'une égalité idéale.

Dans cette lancée, la cité juste est celle admise par Platon pour égalité virtuelle des personnes. Mais cette idée paraît une sorte d'absurdité et de contrainte à l'expérience humaine car les êtres humains diffèrent profondément par leurs aptitudes et par leurs dons qui prouvent la condition historique et sociale du travail.

En revanche, le philosophe de lumière BAISOMBI BWANYE Eugène-Jansen qui met au centre sa réflexion basée à un domaine quelconque, l'idée du travail n'accepte nullement une égalité de fait plutôt une égalité de droit. Il pense, tous les hommes sont égaux en droit mais différent en travail. Dans une nation, tous les hommes ont droit au même traitement, à l'éducation, à l'instruction, en droit, ... même si certains dons sont inégalement répartis. Mais par le travail, il faut les aptitudes et qualités physiques. C'est dans cet ordre d'idée que cette égalité civique a pour but capital de palier aux inégalités qui règnent dans nos sociétés actuelles.

D'où l'objectif du travail représente l'idée d'un certain enrichissement, au moins virtuelle visant le droit pour en franchir l'homme de ces difficultés.

### II.3.3. Les pertinences et les constructions des concepts clés du travail

On désigne sous le terme de travail toute activité professionnelle une profession que l'on exerce pour soi-même ou pour le compte de quelqu'un, une entreprise, dans le but de se procurer les moyens de son existence en percevant pour cela une rémunération (un salaire).

#### 1) Les différentes formes de travail

On peut exercer une profession en étant salarié, c'est-à-dire au sein d'une entreprise, ou en étant indépendant, comme le font les commerçants, les artisans, les exploitants agricoles ou les membres d'une profession libérale (les avocats, les notaires, les professeurs d'université et les médecins sont en quelque sorte bien payés).

Certaines personnes exercent une activité à plein temps (au moins trente heures par semaine lorsqu'on est salarié d'une entreprise) tandis que d'autres travaillent à temps partiel quatre jours par semaine par exemple. Il existe également des activités dites saisonnières où l'on ne travaille qu'une partie de l'année : c'est le cas de nombreuses activités agricoles qui sont dépendantes des saisons.

Les différentes formes de travail n'engendrent pas nécessairement les mêmes garanties. Par exemple, un fonctionnaire (c'est-à-dire un salarié de l'État, qui appartient au secteur public) bénéficie d'une garantie de stabilité de son emploi dont ne dispose pas un salarié du secteur privé. De la même façon, un salarié qui dispose d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD, qui dure généralement quelques mois) ne bénéficie pas de la même sécurité qu'un salarié qui possède un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les professions ne sont pas rémunérées de la même façon, ni dans les mêmes proportions. Bien souvent, le niveau de qualification et le prestige des diplômes obtenus permettent d'accéder aux emplois les mieux rémunérés.

#### 2) Le travail et le chômage

On distingue les personnes qui ont une activité professionnelle la population active occupée celles qui ont perdu leur emploi et qui sont en situation de chômage. À la fin de l'année 2003, la population active de la RDC s'élevait à ± 70 millions de personnes, avec 2,43 millions de personnes en chômage.

Le chômage est discriminatoire en ce sens qu'il touche davantage plus des femmes que les hommes, les jeunes que leurs aînés, et les non-diplômés que les diplômés. D'autre part, la durée moyenne de chômage progresse et le nombre de chômeurs de longue durée (plus de deux ans sans activité) ne cesse d'augmenter. La

persistance d'un tel volume de chômage est non seulement pénalisant pour les personnes concernées, mais aussi pour l'ensemble de la nation congolaise, car le coût de son indemnisation pèse de plus en plus lourdement sur les comptes publics.

### 3) L'organisation du travail

La façon dont on travaille et la manière d'organiser la production (c'est-à-dire le résultat du travail) ont fortement évolué au cours du temps. Certains métiers exercés autrefois ont disparu, et de nouvelles activités ont vu le jour, cela grâce aux progrès techniques : c'est le cas des métiers de l'informatique par exemple.

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la RDC est un pays caractérisé par le chômage importuné de son activité agricole ; c'est le secteur qui emploie le plus de main-d'œuvre. Mais la Révolution industrielle va bouleverser cet équilibre : l'industrie se développe considérablement, et à un rythme très rapide, en s'appuyant sur de nouvelles sources d'énergie : d'abord la machine à vapeur, puis le charbon, l'électricité et enfin le pétrole. Il est alors possible de produire de plus grandes quantités en moins de temps qu'auparavant et de transporter les marchandises beaucoup plus facilement. C'est tout l'univers du travail qui se trouve modifié en profondeur.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le constructeur automobile américain Henry Ford va plus loin encore en proposant une automatisation du travail. Utilisant les principes établis par l'économiste Frederick Taylor, il invente le travail à la chaîne : chaque ouvrier répète la même opération afin de gagner du temps. Ce modèle d'organisation du travail est ensuite diffusé dans le monde entier, mais son caractère parfois inhumain suscite de nombreuses critiques.

Puis, au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'informatique provoque une nouvelle révolution de l'organisation du travail. Les métiers consistant à produire des marchandises cèdent progressivement la place à ceux qui produisent de la matière virtuelle ; c'est l'apogée des métiers dits de services (banques, assurances, etc.). Là encore, cette nouvelle orientation de l'économie n'est pas sans conséquences dans le domaine de l'emploi : les ordinateurs ont en souvent remplacé les hommes ; en plus de l'augmentation du chômage, il a donc fallu imaginer de nouveaux métiers qui sont en vogue : prostitution, borne.

Tous ces travaux sont conduits par la loi. Celle-ci est l'ensemble des règles qui fixent les droits et les devoirs de chaque citoyen. Ces règles s'imposent à tous et permettent d'organiser les conditions de notre vie en société.

Les lois sont votées par le parlement. Ces lois protègent les ouvriers et les citoyens. Cette observation est une deuxième condition de la démocratie et l'existence de la loi. En effet, en l'absence de loi, les décisions du pouvoir, notamment du pouvoir judiciaire, sont imprévisibles pour le citoyen. La loi agit comme une limite

pour le pouvoir : les citoyens la connaissent à l'avance, les règles sont les mêmes pour tous, et le pouvoir ne peut exercer un rôle que la loi ne lui a pas confié. Ainsi, la loi est l'expression de la volonté générale.

#### 4) La loi est l'expression de la volonté générale

Ce principe est inscrit à l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789. Cet article ajoute que « tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation ou dans son travail ». Le Parlement étant composé de membres élus par les citoyens, il représente le peuple. Lorsqu'il vote la loi, celle-ci est bien l'expression de la volonté générale.

De même, l'article 6 ajoute que la loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ». Dans une démocratie, la loi doit avoir pour objectif le bien du peuple. Le philosophe Jean-Jacques Rousseau avait défini la démocratie comme le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple. Ainsi, dit-on, la loi est obligatoire pour tous.

C'est parce que la loi est l'expression de la volonté générale que tous les citoyens ou ouvriers doivent s'y soumettre et la respecter. S'il ne respecte pas la loi, un citoyen s'expose à une sanction, c'est-à-dire à une punition. Cette sanction est elle-même prévue par la loi. Elle doit être respectée du jour de sa naissance jusqu'au jour de sa disparition. En effet, le Parlement, qui dispose du pouvoir de voter la loi, peut également la modifier ou l'abroger, c'est-à-dire mettre fin à son application et la remplacer par une loi nouvelle.

Les lois sont rassemblées dans différents recueils, en fonction de leur domaine d'application. Ces recueils sont appelés des codes. Il existe ainsi un code de la route, un code civil, un code pénal, un code du commerce un code de travail.

Une fois qu'une loi a été votée, elle est publiée au *Journal officiel*. Cette publication est nécessaire car elle permet que tous les citoyens aient accès à la loi. Ainsi, si un texte législatif n'a pas été publié au *Journal officiel*, il est considéré comme invalide. Elle a un caractère officiel. C'est pourquoi, nul n'est censé ignorer la loi.

Les lois sont publiées de manière officielle afin de respecter la théorie selon laquelle « nul n'est censé ignorer la loi ». C'est pourquoi les lois doivent, en principe, être simples et claires. Toutefois, cet idéal est loin d'être atteint. Les lois sont de plus en plus nombreuses (on parle d'« inflation législative ») ; le Nouveau Code pénal, par exemple, qui rassemble les lois concernant les infractions et les peines qui les sanctionnent, comporte un millier de pages. De plus, les lois ne sont pas facilement compréhensibles. Même les spécialistes du droit se plaignent de la multiplicité et de la complexité des textes de lois votés par le Parlement.

Ces lois doivent respecter la constitution. Lorsqu'une loi est votée par le Parlement pour le travail, elle doit respecter la Constitution, la loi fondamentale qui régit le fonctionnement des institutions de la production. Une loi conforme est dite constitutionnelle. La Constitution se réfère en outre à la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Ce texte est très important dans l'histoire du travail, car il fixe des libertés et des droits fondamentaux : la liberté d'expression et de conscience, le droit de choisir sa religion, le droit de circuler librement, le droit de voter pour ses représentants, etc. Les lois doivent donc respecter l'ensemble de ces droits. Un organe est chargé de veiller à la conformité des lois avec la Constitution : c'est le Conseil constitutionnel.

Dans la philosophie du langage, Austin sur la vérité insiste sur la construction des concepts formant un travail intellectuel, manuel et moderne de travail. Cette dernière explique une réalité, un tout, une action dogmatique le respect de l'union de ces concepts forme le développement, exprimant une vérité objective confrontée d'une façon ou d'une autre avec ces différents faits (immoralité, criminalité, crise financière et économique, chômage avancé et insécurité). Ces derniers ne sont pas palpables et ce travail souffre de ses faits ci-haut cités. Cette réalité est restée théorique.

Il est vrai que pour chacune de ces assertions : intellectuel, on peut poser la question « vrai ou faux » du travail. Mais ce n'est que dans les cas assez favorables que nous devons attendre une réponse oui ou non, une fois pour toutes. Cette réponse peut être réponde de toutes les couches sociales, mais pour les philosophes, cela exige une réflexion systématique qu'on ne peut pas dire qu'elle soit fausse tout court. Ainsi, le degré de précision sous le titre du vrai ce que nous avons en effet n'est point une simple qualité ni une relation, ni une chose quelconque, mais plutôt toute une dimension de critique sur cette construction des concepts. Nous pouvons faire une idée peut-être pas très claire de cette critique que le travail existe.

Son existence semble présenter une utopie dans toutes ces dimensions qui correspondent aux faits ou il n'y correspond pas, et voilà tout. Nous pouvons nous borner sur le travail assez large dans sa totalité, nous récoltons un fiasco, mais tout en se réservant de la même vérité demain. Cette dynamicité exige une approche des questions internes et externes. La réponse à ces questions appelle des recherches empiriques et les résultats des observations sont évalués selon certaines règles de preuves confirmant ou infirmant les réponses qu'il est possible de donner dans la précipitation.

C'est à ce titre qu'Austin et Carnap insistent sur la construction de ce concept du travail qui recouvre une réalité à l'œuvre dans les questions internes empirique, scientifique, non métaphysique. Elle est externe (internationale) reconnaître une dimension réelle ou un événement réel signifie réussir au niveau



international très particulière dans l'espace et le temps de telle façon qu'elle s'adapte aux autres réalités reconnues selon les règles du cadre de référence.

Ainsi, cette reconnaissance comme telle implique que le travail se qualifie comme connaissance réelle ; significative qui a réussi à incorporer les dimensions de la science telle que le développement par le travail un domaine de la recherche scientifique.<sup>9</sup>

Etant un système philosophique, le travail prend une position particulière dans le temps et dans l'espace de telle façon qu'il s'adapte aux autres réalités reconnues aux pays selon les règles politiques, économiques, sociales ou philosophiques. C'est pourquoi les réalités du travail soulèvent des questions purement philosophiques sous forme politique d'emploi. Les réalistes de cette vérité donnent une réponse infirmative sur le quotidien humain, qui peut être uniquement analysé ni par les hommes de la rue, ni par les savants, mais par les philosophes qui parfois ne portent pas aussi des solutions attendues au pays.

### III. CONCLUSION

Pour nous résumer sur la valeur maximale du travail en RDC, disons une déception se fait marquée à travers le pays et une controverse se fait aussi dans le domaine du travail qui fait rage depuis les siècles sans jamais recevoir de solution dans tous les domaines ; en travail ; il ne peut en recevoir des solutions fiables attendues parce qu'elle est posée de façon incorrecte, les autorités s'orientent plus du côté négatif que positif.<sup>10</sup>

Mais, au sens scientifique du terme, cela signifie que le travail rassemble les éléments du système du développement manifestant des questions qui soulèvent la réalité ou l'émergence d'une nation, mais plus théorique et ne valent à rien.

Cette logique selon Austin signifie que la construction des concepts du langage en travail se situe toujours à la limite entre l'action et la réflexion, entre l'agir de l'homme et le contempler de ce travail. Il ne s'agit pas simplement de classer et de mettre le travail en base de chute des institutions politiques des pays, mais de le mettre et le placé au rang plus élevé afin que ce dernier s'en rassure pour développer. D'où, son image linguistique, son image mythique et primitive prouvent la valeur de la nature qu'il faut valoriser pour l'hébergement des nations. Cette construction dans le langage philosophique qualifie une nation adaptée au système politique d'emploi

---

<sup>9</sup> CARNAP cité par AUSTIN, *Philosophie des formes, T1, Le langage*, Paris, Armand Colin, 2012, p.255.

<sup>10</sup> VERNANT, D., *Introduction à la philosophie contemporaine du langage, du langage à l'action*. Paris, Armand Colin, 2013, pp.200-206.

difficile d'y pénétrer le sens des institutions vis-à-vis des couches de la population congolaise.

#### **IV. BIBLIOGRAPHIES**

1. ZIEGLER, J., Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résident. Paris, Ed Fayard 2006
2. Karl Marx., capital critique de l'économie politique. Paris, P.U.F 1972
3. YVES CALVEZ, J., la pensée de Karl Marx. Paris Armand Colin 1957
4. SCHUMPETER, L., Capitalisme, socialisme et communisme. Paris Bordas 2012
5. CARNAP, S., Philosophie des formes T1. Paris Armand colin 2014
6. AUSTIN, A., Philosophie du langage. Paris Flammarion 1998
7. VERNANT, D., Introduction à la philosophie contemporaine du langage à l'action. Paris Flammarion 2016
8. BAISOMBI BWANYE, E., Conception Marxienne du travail en RDC. Thèse de doctorant Unikis fac des lettres 2018, Inédit